

CORCOUE SUR LOGNE

LOIRE ATLANTIQUE

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Bourgs -

Révision du P.L.U. prescrite le 20 mai 2010

PL.U. arrêté le 16 juillet 2013

PL.U. mis à l'enquête publique le 18 novembre 2013

PL.U. approuvé le 13 mars 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal

en date du 13 mars 2014

Echelle 1:2 000

FCGE TERRA

A

Zone agricole

Ae

Secteur agricole d'accueil d'énergies renouvelables (solaire)

Ah

Secteur agricole de hameau (bât de tiers non agricole)

An

Secteur agricole de protection des paysages

Av

Secteur agricole de protection de vignoble

N

Zone naturelle de protection stricte

Nep

Secteur naturel d'équipements d'accueil collectif

Nf

Secteur naturel de forêts soumises à un plan simple de gestion

Ni

Secteur naturel de loisirs

Nim

Secteur d'accueil des activités militaires

Np

Secteur naturel de protection du patrimoine naturel et bâti

Nh

Secteur naturel de hameau (bât de tiers non agricole)

Nom

Secteur naturel de sports mécaniques

Nt

Secteur naturel touristique (Les Vieilles Rues)

UA

Zone urbaine des centres-bourgs anciens

UB

Zone urbaine d'extension des centres-bourgs

UE

Zone d'activités industrielles, artisanales, de commerces et de services

UEA

Zone d'activités industrielles, artisanales, de commerces et de services non reliée à l'assainissement collectif

UEI

Secteur non raccordé à l'assainissement collectif, et permettant l'accueil d'activités touristiques et de loisirs

UL

Secteur correspondant aux zones d'activités sportives et de loisirs

UH

Zone spécifique d'installations hospitalières

1AU

Zone d'urbanisation future prioritaire à vocation principale d'habitat

2AU

Zone d'urbanisation future différée à vocation principale d'habitat

2AUL

Zone d'urbanisation future différée à vocation d'accueil d'activités sportives et de loisirs

Périmètre de 100 m autour des stations d'épuration

Emplacements réservés

La Benâte

LA PÉRAUDE

Liste des emplacements réservés

1 - accès (1084 m²)

2 - accès (122m²)

3 - accès (1020 m²)

4 - accès (762 m²)

★ Patrimoine à protéger au titre de l'art. L.123-5-5° du CU

★ Patrimoine à protéger au titre de l'art. L.123-5-7° du CU

Protection des continuités piétonnes

● ● ● Cheminements doux à conserver au titre de l'article L.123-5-5° du CU

Protection des éléments de paysage

UL

Boisements à protéger au titre de l'article L.123-5-5, 7° du CU

Haines à protéger au titre de l'article L.123-5-5, 7° du CU

Protection des milieux naturels sensibles

Zone humide

Zone inondable (AZI Grand Lieu)

Saint Jean - Saint Etienne

LES GRANDES PRICES

Liste des emplacements réservés

1 - accès (1084 m²)

2 - accès (122m²)

3 - accès (1020 m²)

4 - accès (762 m²)

★ Patrimoine à protéger au titre de l'art. L.123-5-5° du CU

★ Patrimoine à protéger au titre de l'art. L.123-5-7° du CU

Protection des continuités piétonnes

● ● ● Cheminements doux à conserver au titre de l'article L.123-5-5° du CU

Protection des éléments de paysage

UL

Boisements à protéger au titre de l'article L.123-5-5, 7° du CU

Haines à protéger au titre de l'article L.123-5-5, 7° du CU

Protection des milieux naturels sensibles

Zone humide

Zone inondable (AZI Grand Lieu)